

Archives départementales de la Haute-Vienne

12 H

Chartreux de Mortemart

(1399 – 1537)

Répertoire numérique détaillé

par Anne Gérardot, conservatrice

Limoges
2010

Introduction

Fondée le 12 avril 1335 par Pierre Gauvaing, dit le cardinal de Mortemart¹, la chartreuse de Mortemart est avec la chartreuse du Glandier, fondée en 1219 par Archambaud VI, vicomte de Comborn, le seul établissement de l'ordre cartusien installé en Limousin. Son existence fut cependant brève, un peu moins de quatre-vingts ans. Pierre de Mortemart avait en effet fondé simultanément à Mortemart, par son testament de 1335, trois monastères (Carmes, Chartreux et Augustins) : dépourvus d'église particulière et trop proches des autres maisons eu égard à l'esprit de solitude caractérisant la règle cartusienne, les Chartreux quittent Mortemart le 7 décembre 1412. Le chapitre de l'église collégiale de Saint-Junien accepte la cession et s'engage à faire le service divin à Mortemart, union confirmée en 1414 par une bulle de Jean XXIII².

On ignore le sort des archives de l'établissement après le départ des Chartreux. Peut-être furent-elles réunies à celles de l'église collégiale de Saint-Junien. Il n'en subsiste que deux pièces dans le fonds du monastère.

¹ Originaire de Mortemart, Pierre Gauvaing fut évêque de Viviers (1322-1325) puis d'Auxerre (1326-1328). Il est fait cardinal par Jean XXII en 1327

² J. Nadaud, *Pouillé du diocèse de Limoges*, éd. A. Lecler, Limoges, 1903, p. 206-207. Nadaud donne également une liste des prieurs connus.

Bibliographie

ANIEL (Jean-Pierre), *Les maisons de chartreux : des origines à la chartreuse de Pavie*, Genève, 1983
(*Bibliothèque de la Société française d'archéologie*, 16).

LORGUE, *Histoire de Mortemart*, Limoges, 1893

ROY-PIERREFITTE, « La chartreuse de Mortemart », *Bulletin de la société archéologique et historique du Limousin*, t. XI, 1861, p. 22-34

Sources complémentaires

Série G — Clergé séculier avant 1790

10 G Chapitre collégial de Saint-Junien

Série H — Clergé régulier avant 1790

8 H Augustins de Mortemart (non classé)

11 H Carmes de Mortemart (non classé)

Série F — Archives privées

5 H – Fonds Auguste Bosvieux

5 H K 7, pièce n° 8 Copie d'une partie du testament de Louis de Malval en faveur de l'abbaye d'Aubepierre (1392)

Corps du répertoire

12 H 1 Expédition différée d'une investiture du 28 février 1390 accordée par Hélie de *Banclatgier* à maître Jean *Lasciva*, clerc du Château de Limoges, comme procureur des prieur et convent des Chartreux de Mortemart³, pour une maison sise audit Château, dans la rue du Vieux-Marché (*Veteri Mercato*), vendue par Guillaume de Périgord (*de Petragoris*), marchand du Château de Limoges, à Aymeric *del Chauze*, prieur des Chartreux de Mortemart (4 mars 1399 a. st.)⁴.

1399

1 pièce parchemin.

12 H 2 Expédition différée d'un accensement perpétuel du 11 avril 1408 (a. st.), fait par les Chartreux de Mortemart à Jean *alias* Novos Artaud (*Artaudi*), autrement de Puymenier⁵ (*Podio Mesnier*), et à son fils Jean, de la paroisse de Cieux⁶, du manse de Bardoullent avec ses appartenances (26 novembre 1537)⁷.

1537

1 pièce parchemin.

³ Département de la Haute-Vienne, arrondissement de Bellac, canton de Mézières-sur-Issoire.

⁴ Ancienne cote : A 392. Cet acte a été intégralement édité par A. Leroux dans *Chartes, chroniques et mémoriaux pour servir à l'histoire de la Marche et du Limousin*, Tulle, 1886, p. 132-134.

⁵ Lieu-dit, commune de Cieux.

⁶ Département de la Haute-Vienne, arrondissement de Bellac, canton de Nantiat.

⁷ Ancienne cote A 8125. À noter que cette copie collationnée fut établie après la suppression de la chartreuse de Mortemart et n'appartient donc sans doute pas au fonds d'origine.